



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 15 décembre 2020

L'an deux mil vingt, le quinze décembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29  
Nombre de conseillers municipaux présents : 25  
Nombre de votes contre : 0  
Nombre d'abstentions : 0  
Nombre de votes pour : 29  
Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de convocation du Conseil Municipal le 8 décembre 2020.

**Présents :** Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Claude FLEURY, Hélyette SALAÜN, Magalie PIAT, Michel PIRES, Estelle MONTES, Michèle LUCAS, Laurent JOLLY, Philippe MAUGUIN, Thierry BLIN, Émilie BRICOUT, Éric SIGURE, Christine CABEZAS, Maël DIONG, Estelle MARCUARD, Yann GRISON, Jean-Luc BERNARD, Guillem LEROUX, Sandrine RIGAUX, Thierry GOMES, Anne-Cécile MERCIER, Benoît COQUAND et Laëtitia NATIVELLE.

**Absents excusés :**

Franck VIGNAUD, ayant donné pouvoir à Michèle LUCAS,  
Nora BENACHOUR, ayant donné pouvoir à Christian DUMAS,  
Aurore PRIEST, ayant donné pouvoir à Émilie BRICOUT,  
Delphine GUY, ayant donné pouvoir à Estelle MARCUARD.

Début de la séance : 18h00

Fin de la séance : 19h10

Secrétaire : Maël DIONG

### AMÉNAGEMENT

#### DL.20.117 - Convention de mise à disposition au profit d'ENEDIS pour l'implantation d'un poste de distribution d'électricité chemin rural des Husseaux

**Claude FLEURY expose :**

La société ENEDIS doit procéder à l'implantation d'un poste de distribution d'électricité situé chemin des Petits Husseaux. Elle sollicite à cet effet la mise à disposition d'une emprise de 15m<sup>2</sup> pour la pose de ce poste et l'implantation de lignes électriques en vue de raccorder notamment une opération de cinq logements situées 17 rue de Champigny (PC 045 169 19 00036 accordé le 4 juillet 2019).

Cette convention de mise à disposition fixe les modalités d'accès et d'entretiens du réseau entre la commune en tant que propriétaire du chemin rural et Enedis gestionnaire du réseau de distribution d'électricité. Elle pourra après signature par les parties, être authentifiée devant notaire aux frais d'Enedis.

CONSIDÉRANT qu'en tant que gestionnaire du réseau de distribution d'électricité, Enedis est légalement investie de la mission de service public de distribution d'électricité (articles L 121-4 et L.332-8 et suivants du code de l'énergie), qu'elle exerce au travers de contrat de concessions conclus avec les autorités locales compétentes en la matière (article L.322-1 et suivants du code de l'énergie, article L.224-31 du code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT que pour mener à bien sa mission, elle développe, construit, entretient et exploite des ouvrages, parmi lesquels figurent des postes de distribution d'électricité, et qu'à cette fin elle est amenée à solliciter la mise à disposition de parcelles ou de locaux adéquats auprès de leurs propriétaires,

CONSIDÉRANT que pour les besoins de sa mission de service public, elle a sollicité la commune qu'elle mette à sa disposition l'emprise susvisée,

Après présentation en commission « Aménagement – travaux – Mobilité – Sécurité et Transition Écologique » du 3 novembre 2020, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente convention de servitude.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

INGRE, le **18 DEC. 2020**

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le :

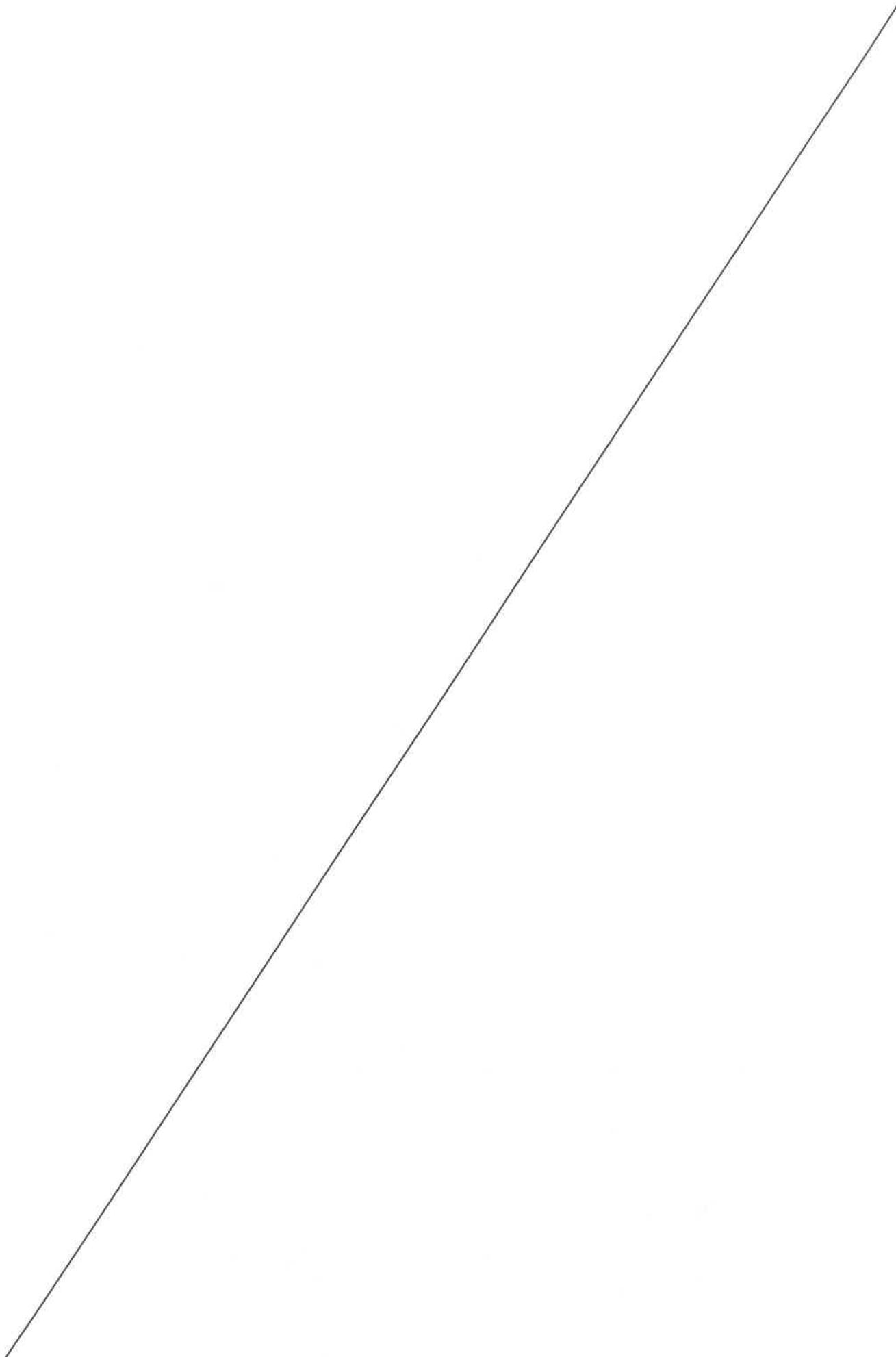
Publication le :

Notification le :

**18 DEC. 2020**  
**18 DEC. 2020**

**18 DEC. 2020**





## Acte à classer

DL-20-117

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2020-12-18T10-07-48.00 ( MI227353942 )

Identifiant unique de l'acte :

045-214501694-20201218-DL-20-117-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : Convention de mise à disposition au profit d'ENE  
pour l'implantation d'un poste de distribution d'électricité  
chemin rural des Husseaux

Date de décision : 18/12/2020



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 2. Urbanisme  
2.1. Documents d urbanisme  
2.1.7. Autres aménagements :  
2.1.7.7. Production d'énergie.

Acte : DL.20.117 -ADT-convention de  
MAD au profit d'ENEDIS pour  
implantation d'un poste de  
distribution d'électricité chemin  
rural des husseaux.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 18/12/20 à 10:07

Date 18/12/20 à 10:07

Date 18/12/20 à 10:16

Par LE TUMELIN Sylvie

Par LE TUMELIN Sylvie